



LIMINAIRE A LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL DE LA VIENNE DU 26 MAI 2025

Monsieur le Président de la FS du CSAL de la Vienne,

PSC à Bercy : un choix scandaleux !

Bercy a informé l'ensemble des Fédérations représentatives ce jeudi 22 mai du choix de l'opérateur pour la santé et la prévoyance obligatoire à compter du 1er janvier 2026.

Pour la santé, leur choix s'est porté sur ALAN, une start up, société anonyme relevant de l'assurance de personne lucrative, sans réseau physique, financée par des spéculateurs, fonds d'investissement, etc..

Les Fédérations syndicales se sont unanimement insurgées contre ce choix contraire à ce qu'on a systématiquement porté. C'est pourquoi à l'unanimité, elles ont voté contre lors du comité de suivi qui s'est tenu jeudi.

Pour la 2ème fois, l'État souhaite attribuer à ALAN un marché ministériel qui est très au-delà des capacités d'un tel groupe. Les 134.000 actifs et leurs 84.000 ayants-droits, les 120.000 retraités et leurs 36.000 ayants-droits représentent un marché de plusieurs centaines de millions d'euros, dont la taille est **parfaitement démesurée** par rapport à un chiffre d'affaires d'un demi-milliard en 2024. Cet opérateur est toujours **déficitaire** depuis sa création, à hauteur de 54 millions d'euros en 2024 soit 11% de son chiffre d'affaires, comme toujours depuis sa création, et ne trouve son équilibre qu'en empruntant sur les marchés financiers.

C'est donc un choix **purement idéologique** au détriment de la stabilité et du besoin de proximité des agents et qui contrevient aussi **aux principes de solidarité républicaine** qui se retrouvent dans notre système global de protection sociale. **La CGT mettra tout en œuvre pour contester ce choix.**

L'accord ministériel «Protection Social Complémentaire», signé unanimement en juin 2024, est un cadre pour contraindre l'opérateur retenu à respecter ses engagements au service des agents du ministère. Les améliorations des remboursements obtenues

et les mécanismes de solidarité mis en place, doivent être respectés. Au vu de l'opérateur retenu, cela nous semble **impossible**.

Ce modèle économique a aussi pour conséquence de remettre en cause les principes de la **mutualité non lucrative**. Les conséquences seraient nombreuses pour l'opérateur historique à Bercy, dramatiques pour ses salariés et ses nombreux militants.

Un communiqué interfédéral a d'ores et déjà été adressé à l'ensemble des agents, un boycott des instances du dialogue social est enclenché.

Cependant au regard des points à l'ordre du jour de ce CSAL, nous siégerons pour les points 1, 5 et 6. Nous vous demandons de modifier l'ordre du jour en ce sens.

Tout comme nous siégerons, au vu des problèmes rencontrés dans la Vienne au DUERP.

Nous ne sommes pas des partenaires sociaux mais des représentants du personnel, le délai entre les réunions de ce mois de mai ne a pas donné la possibilité d'étudier les documents des différentes instances de manière satisfaisante. Les réunions sont trop rapprochées. C'est un manque de respect pour les agents et leurs représentants.

La CGT Finances appelle l'ensemble des agents à se mobiliser, à commencer par la grève le 5 juin prochain pour obtenir la révision de cette décision néfaste pour leur santé.